



FACTURE

N° : FAC20230160

Date : 03/03/2023

N° client : CLT00001748

EURL GARAGE JEROME COUDERT

15 Rue Saint Roch

63200 - Le cheix

Siret : 79193435900013

Tél. : 04 73 33 92 44

Email : garage-coudert@live.fr

Monsieur Jerome COUDERT - GERANT

Monsieur PATRICK DELABORDE

22 RUE DU CHAMP DE BLOND

PERSIGNAT

63260 AUBIAT

FRANCE

Réf. : Réf. à DEV20230046

CITROEN C5 AIRCROSS : FJ-894-BA 83 792 KMS

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
9814630380 -TRAVERSE FACADE AVANT	1,00		54,56 €	0,00%	54,56 €	20,00%
9824513680 -ABSORDEUR DE PARE CHOC	1,00		236,10 €	0,00%	236,10 €	20,00%
9822100180 -ABSORDEUR DE PARE CHOC	1,00		158,19 €	0,00%	158,19 €	20,00%
9817350180 -CONDUIT D'AIR	1,00		77,12 €	0,00%	77,12 €	20,00%
9828393780 -KIT PATTE REPAR	1,00		82,22 €	0,00%	82,22 €	20,00%
1638494880 -JUPE AVANT	1,00		354,38 €	0,00%	354,38 €	20,00%
PV -PASSAGE VALISE	1,00		45,83 €	0,00%	45,83 €	20,00%
DEPOSE - REPOSE REPLACEMENT - TRAVERSE DE FACADE AVANT SUPERIEUR - TRAVERSE DE FACADE AVANT INFERIEUR - APPUI FACADE BLOC AVANT DROIT ET GAUCHE - ABSORDEUR DE PARE CHOC AVANT DROIT ET GAUCHE - CONDUIT AIR AVANT DROIT ET GAUCHE - KIT DE REPARATION DE PHARE AVANT DROIT						
REPARATION ET PEINTURE - PARE CHOC AVANT						
AJUSTEMENT DE L'AILE AVANT DROITE						
ART15 -MAIN D'OEUVRE CARROSSERIE T1	6,00		56,00 €	0,00%	336,00 €	20,00%
ART00000055 -MAIN D'OEUVRE INGRÉDIENT PEINTURE	3,00		67,00 €	0,00%	201,00 €	20,00%
ART00000264 -MAIN D'OEUVRE MECA SPECIFIQUE CALIBRAGE CAMERA	1,00		60,00 €	0,00%	60,00 €	20,00%



FACTURE

N° : FAC20230160

Date : 03/03/2023

N° client : CLT00001748

EURL GARAGE JEROME COUDERT

15 Rue Saint Roch

63200 - Le cheix

Siret : 79193435900013

Tél. : 04 73 33 92 44

Email : garage-coudert@live.fr

Monsieur Jerome COUDERT - GERANT

Monsieur PATRICK DELABORDE

22 RUE DU CHAMP DE BLOND

PERSIGNAT

63260 AUBIAT

FRANCE

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	1 605,40 €	20,00%	321,08 €

Total HT 1 605,40 €

TVA 321,08 €

Total TTC 1 926,48 €

Règlement

Carte Bancaire

Echéance(s)

1 926,48 € au 03/03/2023

Le montant total s'élève à mille neuf cent vingt-six euros et quarante-huit centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).